

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1303****6 décembre 2003****SOMMAIRE**

AACO, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62498	Hobag International S.A., Luxembourg . . . . .	62536
ABI, S.à r.l., Bergem . . . . .	62518	Hobag International S.A., Luxembourg . . . . .	62536
Alternative Leaders Participations S.A., Luxembourg . . . . .	62539	IDLink Europe S.A., Luxembourg . . . . .	62543
B+C Beschläge, S.à r.l., Strassen . . . . .	62520	IM-Mobile S.A., Luxembourg . . . . .	62541
B/S Gérances, S.à r.l., Mondernange . . . . .	62513	Incoterm Holding S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62536
Bellington Invest S.A., Luxembourg . . . . .	62498	Incoterm Holding S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62536
Brandbrew S.A., Münsbach . . . . .	62541	L.A.F. S.A., Luxembourg Agratex Finances, Strassen . . . . .	62514
Brandbrew S.A., Münsbach . . . . .	62541	L.P.C. S.A. . . . .	62526
Bristol-Myers Squibb International Holdings Ireland Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62538	Larapermo Invest S.A., Luxembourg . . . . .	62505
Bristol-Myers Squibb International Holdings Ireland Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62538	LB1 S.A., Luxembourg . . . . .	62533
Bristol-Myers Squibb International Holdings Ireland Limited, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62538	Linston Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62517
Carglass Luxembourg, S.à r.l., Bertrange . . . . .	62537	Lumière Holding S.A., Strassen . . . . .	62527
Champ Vert, S.à r.l., Bereldange . . . . .	62544	Majode Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62505
Crédit Lyonnais Capital S.C.A., Luxembourg . . . . .	62535	Majode Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62505
Datenspeich D.P.S.C. S.A., Luxembourg . . . . .	62500	Majode Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62506
Decomur S.A., Luxembourg . . . . .	62535	Majode Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62506
Del Monte Finance Luxembourg S.A. . . . .	62539	Majode Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62506
Dialna S.A., Luxembourg . . . . .	62534	Majode Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62506
DnP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62499	Murilux Holding S.A., Strassen . . . . .	62517
DnP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62499	Naturellement S.A., Bertrange . . . . .	62534
DnP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62499	Navale Baltique S.A., Luxembourg . . . . .	62517
DnP, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62500	Navale Baltique S.A., Luxembourg . . . . .	62517
Editpress Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	62507	Novartis Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62537
Elna S.A., Luxembourg . . . . .	62534	Novartis Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62537
EMCI Lux S.A., Bettembourg . . . . .	62542	Panel S.A., Luxembourg . . . . .	62537
EPI Trinity (Finland), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62521	Piskol S.A.H., Luxembourg . . . . .	62533
ESOP (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62508	Professional Investment Consultant S.A., Strassen	62526
EURO-MATériaux S.A., Luxembourg-Dommeldingen . . . . .	62501	Profibel S.A.H., Luxembourg . . . . .	62542
F.E.C. S.A., Financière Européenne de Capitalisation S.A., Luxembourg . . . . .	62533	Rhône Uni-Euro 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62535
Fondor S.A., Luxembourg . . . . .	62498	Romada Fi S.A., Luxembourg . . . . .	62515
Garches S.A., Luxembourg . . . . .	62527	Romada Fi S.A., Luxembourg . . . . .	62516
General Forest International S.A., Luxembourg . . . . .	62540	System Trading S.A., Luxembourg . . . . .	62534
Herald Century Consolidated S.A., Pétange . . . . .	62502	Tasselot S.A., Luxembourg . . . . .	62498
		Trefe S.A., Luxembourg . . . . .	62514
		Wilson Finance S.A., Luxembourg . . . . .	62526
		Yxis Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62540
		Yxis Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62540

**TASSELOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 78.664.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077115.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**AACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 88.833.

*Décision du gérant du 13 octobre 2003*

Le gérant unique décide que AACO, S.à r.l., ferme le bureau à Luxembourg, situé à l'adresse suivante:

11, boulevard Royal

5<sup>ème</sup> étage

L-2449 Luxembourg

avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 13 octobre 2003.

S. Weyders

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05660. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(076940.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**FONDOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 7.932.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(076959.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**BELLINGTON INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 95.518.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg  
le 21 novembre 2003 à 11.00 heures*

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Madame Claude Sylvie Nganso, publicitaire, demeurant PO Box 15127, rue Pau, Douala (République du Cameroun).

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg  
en date du 21 novembre 2003 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Claude Sylvie Nganso, publicitaire, demeurant PO Box 15127, Pau, Douala (République du Cameroun), a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature et dans les limites fixées dans les statuts.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

*Pour BELLINGTON INVEST S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05751. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077108.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**DnP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.394,68 EUR.**Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 79.737.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DnP, S.à r.l.*

Signature

(077097.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**DnP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 79.737.

Société constituée en date du 7 décembre 2000 selon acte dressé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 32, case 8, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°576 du 26 juillet 2001, p. 27.631.

Statuts modifiés le 13 mars 2001 selon acte dressé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange relatif au changement du siège social, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°952 du 2 novembre 2001, p. 45.650.

Statuts modifiés suite à l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 21 juin 2002 et relative au changement de la devise en euros du capital social ainsi qu'à la suppression de la valeur nominale des parts sociales, publiée au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations n°534 du 16 mai 2003, p. 25.622.

**AFFECTATION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2001**

L'Assemblée Générale des Associés a décidé, lors de sa réunion du 10 novembre 2003 et conformément à la proposition du Conseil de gérance d'affecter le résultat de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001 comme suit:

Perte de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001 . . . . .	- 1.206.522 LUF
Résultats reportés au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 . . . . .	- 1.206.522 LUF

*Conseil de gérance au 31 décembre 2001*

- Monsieur John Penning, gérant technique, joueur de golf professionnel, demeurant au 22, rue du X Octobre, à L-7243 Bereldange;

- Monsieur Lambert Michel Dupong, gérant administratif, étudiant en médecine vétérinaire, demeurant au 59, rue Albert 1<sup>er</sup>, à L-1117 Luxembourg.

*Troisième résolution*

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de continuer les activités de la société, malgré les pertes supérieures aux trois quarts du capital social au 31 décembre 2001.

*Pour DnP, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04629. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077098.2//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**DnP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 79.737.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DnP, S.à r.l.*

Signature

(077100.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**DnP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.394,68.**Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 79.737.

Société constituée en date du 7 décembre 2000 selon acte dressé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 32, case 8, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°576 du 26 juillet 2001, p. 27.631.

Statuts modifiés le 13 mars 2001 selon acte dressé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange relatif au changement du siège social, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°952 du 2 novembre 2001, p. 45.650.

Statuts modifiés suite à l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 21 juin 2002 et relative au changement de la devise en euros du capital social ainsi qu'à la suppression de la valeur nominale des parts sociales, publiée au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations n°534 du 16 mai 2003, p. 25.622.

**AFFECTATION DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2002**

L'Assemblée Générale des Associés a décidé, lors de sa réunion du 10 novembre 2003 et conformément à la proposition du Conseil de Gérance d'affecter le résultat de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002 comme suit:

Perte de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002 . . . . .	- 19.747,75 EUR
Résultats reportés au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 . . . . .	- 29.908,85 EUR
Résultats reportés au 1 <sup>er</sup> janvier 2003 . . . . .	- 49.656,60 EUR

*Conseil de gérance au 31 décembre 2002*

- Monsieur John Penning, gérant technique, joueur de golf professionnel, demeurant au 22, rue du X Octobre, à L-7243 Bereldange;

- Monsieur Lambert Michel Dupong, gérant administratif, étudiant en médecine vétérinaire, demeurant au 59, rue Albert 1<sup>er</sup>, à L-1117 Luxembourg.

*Troisième résolution*

En se référant aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de continuer les activités de la société, malgré les pertes supérieures aux trois quarts du capital social au 31 décembre 2002.

*Pour DnP, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077104.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 47.653.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Grégory de Harenne, employé privé, demeurant à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SAPIENS FRANCE, ayant son siège social au 40, rue Jean Jaurès, Les Mercuriales, F-93170 Bagnolet;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B n° 47.653, a été constituée suivant acte reçu le 29 avril 1994, par acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 355 du 24 septembre 1994; que ses statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé le 17 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1042 du 8 octobre 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme DATENSPEICH D.P.S.C. S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-trois mille Euros (EUR 33.000), représentés par deux mille cent (2.100) actions sans désignation de valeur nominale, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société DATENSPEICH D.P.S.C. S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. De Harenne, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 99, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

J. Elvinger.

(076176.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

### **EURO-MATériaux S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2214 Luxembourg-Dommeldingen, 5, rue Nennig.

H. R. Luxemburg B 30.051.

Im Jahre zweitausendunddrei, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EURO-MATériaux S.A., R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 30.051, mit Sitz in L-2214 Luxembourg-Dommeldingen, 3, rue Nennig.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 187 vom 7. Juli 1989.

Deren Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch den instrumentierenden Notar:

- am 14. November 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 140 vom 28. April 1990;
- am 11. Oktober 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 125 vom 14. März 1991;
- am 4. Juli 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 40 vom 4. Februar 1991;
- am 26. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 242 vom 25. Mai 1993;
- am 3. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 280 vom 10. Juni 1993;
- am 24. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 592 vom 13. Dezember 1993;
- am 9. Dezember 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 162 vom 8. April 1995;
- am 22. Januar 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 222 vom 3. Mai 1996;
- am 1. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 864 vom 18. November 1999;
- am 4. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 377 vom 25. Mai 2000;
- am 29. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 172 vom 31. Januar 2002;
- am 4. September 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1555 vom 29. Oktober 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Lucien Hardt, diplômé en économie, wohnhaft in Echternach (Luxemburg).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Jesus Bueno, Privatbeamter, wohnhaft in Reuland (Luxemburg).

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Jean-Claude Lutz, Privatbeamter, wohnhaft in Colpach-Haut (Luxemburg).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen mittels Einschreibebrief, welcher an jeden der Aktieninhaber gesandt wurde.

II.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

III.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

IV.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle siebzehntausendsechshundert (17.600) Aktien, welches das Gesamtkapital der Gesellschaft darstellen, hier vertreten sind und dass demgemäss die Generalversammlung rechtmässig über nachfolgende Tagesordnung beschliessen kann.

V.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

*Tagesordnung:*

1. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von vierhundertsechsdreissigtausendvierhundertachtzig Euro (436.480,- Euro) auf vierhundertsechzehntausendsechshundertvierzig Euro (416.640,- Euro) zu bringen, durch Rückzahlung des Betrages von neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- Euro) an die Aktieninhaberin DITAS A/S und durch Annullierung von achthundert (800) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 Euro).
2. Entsprechende Abänderung von Artikel 3, Absatz 1, der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapitals um den Betrag von neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- EUR) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von vierhundertsechsdreissigtausendvierhundertachtzig Euro (436.480,- EUR) auf vierhundertsechzehntausendsechshundertvierzig Euro (416.640,- EUR) zu bringen, durch Rückzahlung des Betrages von neunzehntausendachthundertvierzig Euro (19.840,- EUR) an die Aktieninhaberin DITAS A/S, mit Gesellschaftssitz in DK-8220 Brabrand (Dänemark), und durch Annullierung von achthundert (800) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cents (24,80 Euro).

Dem Verwaltungsrat wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen, die Rückzahlung an die Aktieninhaberin zu tätigen, welche jedoch erst dreissig (30) Tage nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial C erfolgen kann.

*Zweiter Beschluss*

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervoor getätigte Kapitalherabsetzung beschliesst die Generalversammlung Artikel drei, Absatz eins, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**«Art. 3. Absatz 1.**

Das Gesellschaftskapital beträgt vierhundertsechzehntausendsechshundertvierzig Euro (416.640,- EUR) und ist eingeteilt in sechzehntausendachthundert (16.800) Aktien von jeweils vierundzwanzig Euro achtzig Cents (24,80,- EUR).»

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. Hardt, J. Bueno, J.-C. Lutz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2003, vol. 525, fol. 17, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 25. November 2003.

J. Seckler.

(077440.3/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**HERALD CENTURY CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R. C. Luxembourg B 62.171.

In the year two thousand and three, on the eleventh of November.

Before Us the undersigned notary Jean Seckler, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company HERALD CENTURY CONSOLIDATED S.A., with registered office at L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B number 62,171), incorporated by deed of the undersigned notary on the 8th of December 1997, published in the Mémorial C number 190 of the 30th of March 1998.

The meeting is presided by Mrs Viviane Hengel, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabelle Marechal-Gerlaxhe, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Simon Wallers, private employee, residing at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Resignation of the Statutory Auditor Mrs Isabelle Arend with discharge.
- 2.- Appointment of a new Statutory Auditor in replacement of the resigning Statutory Auditor: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.269, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange.
- 3.- Transfer of the registered office from 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, to 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange.

4.- Amendment of article 1, 2nd sentence of the Articles of Incorporation to read as follows: «The registered office is established in Pétange.»

5.- Cancellation of the par value of the 4,000 issued shares representing the corporate capital.

6.- Conversion, with effect on 1st January 2002, of the corporate capital from LUF 4,000,000.00 into EUR 99,157.41 without alteration of the number of shares, by application of the conversion rate adopted by the European Council on 31 December 1998 of 40.3399 LUF for 1.- EUR.

7.- Subsequent amendments of article 3 of the articles of incorporation.

8.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the actual statutory auditor Mrs Isabelle Arend and to give her full and entire discharge for the execution of her mandate.

*Second resolution*

The meeting nominates the stock company BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., having its registered office in L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, (R.C.S. Luxembourg section B number 47.269), as new statutory auditor of the company.

The mandate of the statutory auditor so nominated will expire at the general annual meeting in the year 2009.

*Third resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, to L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, and subsequently amends the 2nd sentence of article one (1) of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 1. Second sentence.**

The registered office is established in Pétange.»

*Fourth resolution*

The meeting decides to suppress the indication of the par value of the four thousand (4,000) shares representing the capital of four million Luxembourg francs (4,000,000.- LUF).

*Fifth resolution*

The meeting decides, with effect on January 1st, 2002, to change conventionally the currency of the corporate capital, actually fixed at four million Luxembourg francs (4,000,000.- LUF), to fix it henceforth in Euros, at the rate of 1.- EUR=40.3399 LUF, at ninety-nine thousand one hundred fifty-seven point forty-one Euros (99,157.41 EUR).

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article three (3) of the articles of association, to give it the following wording:

«**Art. 3.** The corporate capital is fixed at ninety-nine thousand one hundred fifty-seven point forty-one euros (99,157.41 EUR), divided into four thousand (4,000) shares with no par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.»

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about eight hundred and twenty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HERALD CENTURY CONSOLIDATED S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.171), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 190 du 30 mars 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Viviane Hengel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simon Wallers, employée privée, demeurant à Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Démission du commissaire aux comptes Madame Isabelle Arend avec décharge.

2.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire: BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.269, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange.

3.- Transfert du siège social de 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, à 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, L-4735 Pétange.

4.- Modification de l'article 1, 2ème phrase des statuts comme suit: «Le siège social est établi à Pétange.»

5.- Suppression de la valeur nominale des 4.000 actions représentant le capital social.

6.- Conversion, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, du capital social de LUF 4.000.000,00 en EUR 99.157,41 sans modification du nombre d'actions, en application du taux de conversion adopté par le Conseil Européen du 31 décembre 1998 de 40,3399 LUF pour 1,- EUR.

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel Madame Isabelle Arend et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme la société anonyme BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A, ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 47.269), comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, à L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin, et de modifier en conséquence la 2ème phrase de l'article un (1) des statuts comme suit:

**«Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième phrase.**

Le siège social est établi à Pétange.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quatre mille (4.000) actions représentant le capital social de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF).

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 1,- EUR=40,3399 LUF, en quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept virgule quarante et un euros (99.157,41 EUR).

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept virgule quarante et un euros (99.157,41 EUR), divisé en quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent vingt euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Hengel, I. Marechal-Gerlaxhe, S. Wallers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2003, vol. 525, fol. 16, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2003.

*J. Seckler.*

(077444.3/231/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**LARAPERMO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.832.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 21 août 2002*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Benoît Georis et Fabio Mazzoni jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Gilmont.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alain Heinz administrateur de sociétés, demeurant à 9B, boulevard du Prince à L-2017 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Gilmont jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2008.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2008.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00715. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077480.3/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**MAJODE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.757.

Le bilan au 31 décembre 1997 avec situation au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

*Signature.*

(077624.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**MAJODE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.757.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077625.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**MAJODE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.757.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077626.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**MAJODE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.757.

---

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077627.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**MAJODE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.757.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077628.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**MAJODE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.757.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077629.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**MAJODE HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.757.

---

Le bilan de liquidation au 13 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077630.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R. C. Luxembourg B 5.407.

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alvin Sold, directeur général, demeurant à Esch-sur-Alzette (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 5.407, constituée originellement sous forme de société coopérative sous la dénomination de LUXEMBURGER GENOSSEN-SCHAFTSDRUCKEREI, en français IMPRIMERIE COOPERATIVE LUXEMBOURGEOISE suivant acte sous seing privé du 10 avril 1927, publié au Mémorial C numéro 72 du 1<sup>er</sup> décembre 1927;

dont la durée a été prorogée à partir du 10 avril 1957 d'un terme supplémentaire de trente ans par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 1956, publiée au Mémorial C numéro 81 du 4 septembre 1964;

dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 1969, publiée au Mémorial C numéro 119 du 22 juillet 1969;

dont la durée a été prorogée une nouvelle fois de trente ans avec effet au 19 janvier 1981 et les statuts modifiés suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 1981, publiée au Mémorial C numéro 52 du 14 mars 1981;

transformée en une société à responsabilité limitée et dont la dénomination a été changée en EDITPRESS LUXEMBOURG suivant acte du notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, du 6 août 1981, publié au Mémorial C numéro 246 du 18 novembre 1981;

dont les statuts ont été modifiés par actes reçus par le susdit notaire Marc Elter:

en date du 22 décembre 1981, publié au Mémorial C numéro 77 du 13 avril 1982;

en date du 25 juin 1986, publié au Mémorial C numéro 275 du 29 septembre 1986;

en date du 30 janvier 1987, publié au Mémorial C numéro 127 du 11 mai 1987;

et suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 février 1992, publié au Mémorial C numéro 417 du 22 septembre 1992;

transformée en une société anonyme et dont la dénomination a été changée en EDITPRESS LUXEMBOURG S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 50 du 5 février 1994;

dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné:

en date du 25 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 352 du 22 septembre 1994;

en date du 4 juillet 1994, publié au Mémorial C numéro 479 du 23 novembre 1994;

en date du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 179 du 10 avril 1996;

en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 590 du 14 août 1998;

en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 210 du 26 mars 1999;

en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 701 du 30 août 2001;

en date du 14 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1134 du 10 décembre 2001;

en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1139 du 11 décembre 2001;

en date du 21 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 666 du 24 juin 2003,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 21 mai 2003; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cinq millions d'euro (5.000.000,- EUR), représenté par cent quinze mille six cent vingt-deux (115.622) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à huit millions cinq cent mille euro (8.500.000,- EUR), et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 21 mai 2003 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de un million deux cent cinquante mille euro (1.250.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cinq millions d'euro (5.000.000,- EUR) à six millions deux cent cinquante mille euro (6.250.000,- EUR), par la création et l'émission de vingt-huit mille neuf cent huit (28.908) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et émises avec une prime d'émission totale de trente-neuf mille huit cent soixante-quatorze euro quatre-vingt-seize cents (39.874,96 EUR).

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des vingt-huit mille neuf cent huit (28.908) actions par:	
- CENTRALE DU LAV, ayant son siège social à L-4002 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy, vingt-deux mille cinq cent quarante-huit actions	22.548
- FNCTL, ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 63, rue de Bonnevoie, trois mille deux cent cinquante et une actions	3.251
- SOCIETE EDITRICE DU MONDE S.A., la société de droit français ayant son siège social à F-75005 Paris, 21bis, rue Claude Bernard, mille six cent soixante-neuf actions	1.669
- EISENBÄHNERVEREINIGUNG LUXEMBURG, ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 27-29, rue des Gaulois, mille quatre cent quarante actions	1.440
Total: vingt-huit mille neuf cent huit actions	28.908

V.- Que les vingt-huit mille neuf cent huit (28.908) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prénommés, libérées intégralement en numéraire et le paiement de la prime d'émission réalisé par versement à un compte bancaire au nom de la société anonyme EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., prédésignée, de sorte que la somme de un million deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-quatorze euro quatre-vingt-seize cents (1.289.874,96 EUR), faisant pour le capital le montant de un million deux cent cinquante mille euro (1.250.000,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de trente-neuf mille huit cent soixante-quatorze euro quatre-vingt-seize cents (39.874,96 EUR), a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

**«Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.**

Le capital social est fixé à six millions deux cent cinquante mille euros (6.250.000,- EUR) divisé en cent quarante-quatre mille cinq cent trente (144.530) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatorze mille huit cents euro.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Sold, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2003, vol. 525, fol. 16, case 2. – Reçu 12.500 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2003.

J. Seckler.

(077445.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**ESOP (LUX), Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 96.937.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirty-first day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN STRATEGIC OFFICE PORTFOLIO (INTERNATIONAL) Ltd., a Cayman Islands exempted company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 122479,

here represented by Mr Marc Elvinger, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Los Angeles, California, on the 26 August 2003.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ESOP (LUX).

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager, who should not necessarily be shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one A Manager and one B Manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers

can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers shall cause to be prepared an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by EUROPEAN STRATEGIC OFFICE PORTFOLIO (INTERNATIONAL) Ltd., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid by a cash contribution of thirteen thousand euro (EUR 13,000), so that the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000), consisting of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) allocated to the share capital and five hundred euro (EUR 500) allocated to a share premium account, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above-named person, immediately after the incorporation, takes the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following persons are appointed A Managers of the Company:

- 1) Mrs Catherine Koch, general manager, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2) Mr Alain Peigneux, general manager, born on 27 February 1968 in Hay (B), with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The following person is appointed B Manager of the Company:

EUROPEAN INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES, Inc. (EIMS), a corporation incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, not registered with the any trade and companies register.

3. The managers are appointed for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN STRATEGIC OFFICE PORTFOLIO (INTERNATIONAL) Ltd., une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée avec le Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 122479,

ici représentée par Monsieur Marc Elvinger, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Los Angeles, Californie, le 26 août 2003.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ESOP (LUX).

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et un gérant B, associés ou non.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) font en sorte qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société soit dressé. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par EUROPEAN STRATEGIC OFFICE PORTFOLIO (INTERNATIONAL) Ltd., prénommée, pour un montant total de treize mille euros (EUR 13.000), consistant pour douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) en capital et cinq cents euros (EUR 500) au compte prime d'émission, entièrement libérés, de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000), est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2) Les personnes suivantes sont nommées gérants A:

a. Madame Catherine Koch, directeur général, née à Sarreguemines (France) le 12 février 1965, avec adresse professionnelle aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

b. Monsieur Alain Peigneux, directeur général, née à Hay (Belgique) le 27 février 1968, avec adresse professionnelle aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

La personne suivante est nommée gérant B:

EUROPEAN INVESTMENT MANAGEMENT SERVICES, Inc. (EIMS), une société constituée et régie par le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, non enregistrée auprès d'un registre de commerce ou des sociétés.

3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 17, case 11. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

J. Elvinger.

(077903.3/211/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

#### **B/S GERANCES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3914 Mondercange, 9, am Weier.

R. C. Luxembourg B 54.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04168, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B/S GERANCES, S.à r.l.

Signature

(077646.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**TREFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 40.669.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

A comparu:

La société TRE-F Srl, avec siège social à Via G. Serbelli 4, I-20122 Milano (Italie),  
ici représentée par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Milan (Italie), le 9 octobre 2003, en faveur de Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg, contenant faculté de substitution,  
et en vertu de la substitution effectuée sur la procuration par Maître Tessa Stocklausen en faveur de Maître Albert Wildgen,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Maître Albert Wildgen, ès-qualité qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme TREFE S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 40.669 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 493 du 29 octobre 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 82 du 25 janvier 2000, et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1233 du 22 août 2002;

- Que le capital social est fixé à EUR 517.000,- (cinq cent dix-sept mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,17 (cinq euros et dix-sept cents) chacune;

- Que la comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société TREFE S.A.;

- Que par la présente la comparante, par son mandataire, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- Que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société TREFE S.A. déclare, par son mandataire, que tout le passif de la société TREFE S.A. est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné;

- Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute;

- Que, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société;

- Que les livres et documents de la société TREFE S.A. sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Puis le mandataire, ès qualités qu'il agit, a procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Pour les publications et dépôts à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

**Dépenses**

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, agissant ès-dite qualité, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Wildgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, vol. 141S, fol. 40, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 novembre 2003.

T. Metzler.

(077922.3/222/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

**L.A.F. S.A., LUXEMBOURG AGRATEX FINANCES, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 65.358.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 novembre 2003.

Signature.

(077693.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**ROMADA FI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 85.758.

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie à Luxembourg l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROMADA FI S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85.758, constituée suivant acte reçu en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 746 du 16 mai 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 169 du 18 février 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monica Rodriguez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille sept cent quatre-vingts (1.780) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à sept cent douze mille Euros (EUR 712.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Annulation des résolutions prises dans le cadre du capital autorisé en date du 20 décembre 2002, annulation subséquente du constat notarié y relatif et modification subséquente des statuts.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Augmentation du capital à concurrence de Euro 309.000,-, par l'apport de 30% d'une société de droit italien, pour le porter de son montant actuel de Euro 400.000,- à Euro 709.000,-, sans émission d'actions nouvelles.

4.- Remplacement des 1.000 actions sans désignation de valeur nominale représentatives du capital de la société par 1.000 actions d'une valeur nominale de Euro 709,- chacune. Le capital de la société est désormais fixé à Euro 709.000,- représenté par 1.000 actions de Euro 709,- chacune.

5.- Mise en conformité des statuts de la société.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée se réfère à l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2002, aux termes duquel il a été constaté une augmentation du capital social de la société à concurrence de trois cent douze mille Euros (EUR 312.000,-) pour le porter de son montant de quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-) à sept cent douze mille Euros (EUR 712.000,-), par la création et l'émission de sept cent quatre-vingts (780) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre cents Euros (EUR 400,-) chacune.

Les sept cent quatre-vingts (780) actions nouvelles susvisées ont été souscrites par la société anonyme de droit italien 4S HOLDING S.p.A., ayant son siège social à I-70100 Bari (Italie), Via Tenente Casale Y Figoroa, 27 et libérées intégralement par l'apport d'actions représentant huit pour cent (8%) du capital social de la société de droit italien AMMERCIO S.r.l., ayant son siège social à Bari (Italie), 10, Via Nickmann, Zone Industrielle.

Or les statuts de la prédite société AMMERCIO S.r.l. prévoient un droit de préemption en faveur de ses actionnaires, dans l'hypothèse où l'un des actionnaires envisage de céder ses actions.

En l'espèce, l'assemblée constate qu'il n'a pas été tenu compte de ce droit de préemption.

En conséquence, ledit apport est nul et non avenue, partant également l'augmentation de capital dont question ci-dessus, de sorte que le capital social de la société ROMADA FI S.A. reste fixé à son montant antérieur au présent acte du 30 décembre 2002, savoir quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de quatre cents Euros (EUR 400,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 309.000,- (trois cent neuf mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros) à EUR 709.000,- (sept cent neuf mille Euros), sans émission d'actions nouvelles, et ce par l'apport de trente pour cent (30%) de la société de droit italien HIDECO S.r.l., mieux désignée ci-après.

*Quatrième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que les deux actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription de la totalité de l'augmentation de capital susvisée, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme de droit italien 4S HOLDING S.p.A, ayant son siège social à I-70100 Bari (Italie), Via Tenente Casale Y Figorao, 27.

*Souscription - Libération*

Ensuite est intervenue la société 4S HOLDING S.p.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Sandro Capuzzo, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont question ci-dessus, ainsi que d'une substitution de pouvoirs lui conférée en date de ce jour, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle société, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à la totalité de l'augmentation de capital ci-avant mentionnée, et la libérer intégralement par l'apport d'actions représentant trente pour cent (30%) du capital social de la société de droit italien HIDECO S.r.l., ayant son siège social à Modugno (Italie), 13-15, Via Dei Gugli.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl, et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale du capital à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 28 mai 2003.»

J. B. Zeimet

*Réviseur d'entreprises*

Le présent rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale existantes, représentatives du capital de la société, par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de EUR 709,- (sept cent neuf Euros) chacune. Le capital de la société est désormais fixé à EUR 709.000,- (sept cent neuf mille Euros) représenté par mille (1.000) actions de EUR 709,- (sept cent neuf Euros) chacune.

*Sixième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et troisième alinéas de l'article trois des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3, premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent neuf mille Euros (EUR 709.000,-), représenté par mille (1.000) mille actions de sept cent neuf Euros (EUR 709,-) chacune.

**troisième alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de quatre millions deux cent quatre-vingt-onze mille Euros (EUR 4.291.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept cent neuf mille Euros (EUR 709.000,-) à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Capuzzo, M. Rodriguez, R. Masson, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, vol. 19 CS, fol. 7, case 12. – Reçu 3.090 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

M. Thyès-Walch.

(077945.3/233/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

**ROMADA FI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

M. Thyès-Walch.

(077951.3/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

**NAVALE BALTIQUE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.124.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 2002 à 15.00 heures*

1. En conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société malgré sa perte cumulée supérieure aux trois quarts du capital social.

2. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077632.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**NAVALE BALTIQUE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.124.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 avril 2003 à 15.00 heures*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077637.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**LINSTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.773.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 décembre 2002*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077640.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**MURILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.365.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2002 à 13.15 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pascal Grundrich de son poste d'administrateur avec effet le 31 janvier 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Pierre-Paul Cochet au poste d'administrateur.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077660.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**ABI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 96.934.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le trente octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1) ZOLLVEREIN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue, représentée aux présentes par Monsieur Mejoub Chani, juriste-fiscaliste, demeurant à Luxembourg, 133, avenue du X septembre, né à Ain Sefra (Algérie), le 5 janvier 1952

2) Monsieur Mejoub Chani, juriste-fiscaliste, demeurant à Luxembourg, 133, avenue du X septembre, né à Ain Sefra (Algérie), le 5 janvier 1952,

Lesquels fondateurs ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera ABI, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet les activités de peinture en bâtiment et peinture industrielle et toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec ces activités.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bergem, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

**Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social est fixé à € 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des Associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

**Art. 15.** Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription - Libération*

Les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites comme suit:

1) ZOLLVEREIN S.A.: .....	99 parts sociales
2) Monsieur Medjoub Chani: .....	1 part sociale
Total .....	100 parts sociales

et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ € 1.000,-.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les fondateurs précités ont pris les résolutions suivantes:

#### *Nominations*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée avec pouvoir individuel de signature:

Monsieur Nicolas Brunori, gérant de société, né à Amnéville le 31 mai 1962, demeurant à Fameck (France) 12, rue des Vignes.

#### *Adresse du siège social*

Le siège social de la Société est établi à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Chani, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, vol. 141S, fol. 11, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

J. Elvinger.

(077916.3/211/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

#### **B+C BESCHLÄGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.498.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 novembre 2003.

Signatures.

(077694.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 96.947.

## STATUTES

In the year two thousand three, on the seventh day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

EPI TRINITY, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which it declares to incorporate.

**Name - Registered Office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including the laws of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners.

**Art. 2.** The Company's name is EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Capital - Shares**

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### Partners Decisions

**Art. 14.** Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

### Financial Year - Balance Sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 17.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable Law**

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1 shall apply insofar as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.

#### *Subscription - Payment*

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by EPI TRINITY, S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

#### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

a. Mr Nicolas Bernard, Finance Director, residing at 2 Lords Wood House, 18 Cayton Road, Netherne on the Hill, London, United Kingdom;

b. Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, residing at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

c. Mr Bruno Bagnouls, Employee, residing at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

EPI TRINITY, S.à r.l., une société régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera EPI TRINITY (FINLAND), S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

#### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

#### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou télégramme un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des Associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription - Libération*

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par EPI TRINITY, S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a. Monsieur Nicolas Bernard, Administrateur Financier, demeurant au 2 Lords Wood House, 18 Cayton Road, Netherne on the Hill, London, Royaume Uni;

b. Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

c. Monsieur Bruno Bagnouls, Employé, demeurant à 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, vol. 141S, fol. 28, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

*J. Elvinger.*

(077983.3/211/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**L.P.C. S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.250.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 22 mai 2001 à 9.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Breuillé de son poste d'administrateur avec effet au 12 avril 2001 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Patrick Dhondt au poste d'administrateur.

Copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02718. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077641.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**WILSON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.380.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 mars 2003 à 11.00 heures*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick Dhondt de son poste d'administrateur avec effet au 20 août 2002 et lui donne quitus pour sa gestion durant son mandat.

L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Michel Di Benedetto au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00216. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(077661.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**PROFESSIONAL INVESTMENT CONSULTANT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.687.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 4 novembre 2003.

*Signature.*

(077696.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.352.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2002*

L'Assemblée ratifie les nominations de Messieurs Pierre-Paul Cochet et François Dereme au poste d'administrateur en remplacement de Messieurs Pascal Grundrich et Christophe Melin.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077667.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**GARCHES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 96.939.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Carole Coïs, assistante juridique, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2003, laquelle restera annexée aux présentes.

2) FACETTE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, ici représentée par Madame Sandy Roeleveld, assistante juridique, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 24 octobre 2003, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GARCHES S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et licences s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, qui peuvent lui paraître utiles à la réalisation de son objet.

La société est une entité pleinement imposable et ne tombe pas sous le régime des sociétés holding de la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

*Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

*Cession d'actions*

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des autres actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

A cet effet, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires doivent alors informer le conseil d'administration de leur agrément ou de leur refus par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre les avisant de la demande de cession, faute de quoi ils sont censés avoir agréé la cession. Au cas où la demande de cession est refusée par les actionnaires dans les conditions qui précèdent, les actionnaires représentant au moins la moitié du capital social désigneront la personne de leur choix qui achètera les actions proposées à la valeur fixée par le commissaire.

A défaut par les actionnaires de ce faire dans le mois de la réception de la lettre du conseil d'administration, le conseil d'administration sera tenu de désigner endéans un mois une personne qui achètera les actions à la valeur prémentionnée. A défaut par le conseil d'administration de ce faire, l'actionnaire sera libre pendant trois mois de céder ses actions aux cessionnaires proposés. Si un actionnaire se trouve en état de déconfiture, de surséance de paiement, de mise sous curatelle ou de faillite, il doit en informer le conseil d'administration et doit offrir ses actions aux autres actionnaires.

Les autres actionnaires seront tenus de désigner dans un mois la personne de leur choix qui achètera les actions offertes à la valeur précitée. En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers sont tenus d'offrir les actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé aux actionnaires suivant la procédure indiquée ci-avant pour la déconfiture.

Les droits de vote attachés aux actions ayant appartenu à l'associé décédé sont suspendus jusqu'au moment où ces actions deviennent la propriété de l'acquéreur désigné.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

3) Le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale qui suit la constitution.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GESTADOR S.A., onze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	11.999 actions
2) FACETTE S.A., une action .....	1 action
Total: douze mille actions .....	12.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de EUR 5.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, né à Kamina (Congo), le 7 juin 1954, L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon.

b) Monsieur José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, né à Luxembourg, le 14 juin 1934, L-8121 Bridel, 18, rue du Bois.

c) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, né à Diekirch, le 1<sup>er</sup> juin 1944, L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

d) Monsieur Markus Neuenschwander, avocat, né à Bienne (Suisse), le 18 mai 1939, CH-8803 Rüslikon, Alpentrasse 8.

Monsieur Michel de Groote, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

DELOITTE & TOUCHE, société anonyme, R. C. Luxembourg B 67.895, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

5) Le siège social est fixé à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frank Baden, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française constate que sur demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) GESTADOR S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, here represented by Mrs Carole Cois, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 24th, 2003, which will remain annexed to the present deed.

2) FACETTE S.A., société anonyme, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, here represented by Mrs Sandy Roeleveld, legal assistant, residing in Arlon (Belgium),

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 24th, 2003, which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

#### **Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of GARCHES S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, in Luxembourg or abroad, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company is a company subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of the 31st of July 1929.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) represented by twelve thousand (12,000) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

#### *Authorised capital*

The corporate share capital may be increased from its present amount to one million euros (EUR 1,000,000.-) as the case may be by the creation and the issue of new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

#### *Transfer of shares*

Shares cannot be transferred inter vivos to persons other than existing shareholders, except with the consent of the other existing shareholders representing at least half of the share capital.

For that purpose, the shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the board of directors by registered mail indicating the number and the reference of the shares which he would like to transfer, the name, the first name, the profession and the domicile of the proposed transferees. Within fifteen days from the receipt of this letter, the board of directors shall inform all the other shareholders by registered mail.

The other shareholders must inform the board of directors of their agreement or their refusal by registered mail within one month from the receipt of the letter informing them of the transfer request. Failure to reply is deemed acceptance of the transfer. When the proposed transfer is rejected by the shareholders in the aforesaid conditions, shareholders representing at least half of the existing share capital shall designate the person of their choice that will purchase the shares at a price which shall be determined by the auditor.

If the existing shareholders fail to nominate a buyer within one month from the receipt of the letter of the board of directors, the board of directors must nominate within a further month a person who will purchase the shares at the price indicated here above. In failure of the board of directors to name a buyer, the shareholder will be free during a period of three months to transfer his shares to the designated transferees.

Where any shareholder either becomes insolvent, defaults on his payment obligations, is incapacitated or becomes bankrupt, he shall inform the board of directors and shall offer his shares to the other shareholders.

The existing shareholders shall nominate within one month a buyer of their choice who will purchase the offered shares at the said value. When a shareholder passes away, his heirs must offer the shares of the deceased shareholder to the shareholders in accordance with the procedure laid down here above for insolvent shareholders.

Any voting rights of the shares of the deceased shareholder are suspended until a nominated purchaser has become owner of them.

### **Administration - Supervision**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

**Art. 8.** The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Decisions of the board of directors can be taken by circular resolutions.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several counterparts having the same content.

**Art. 9.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

**Art. 10.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

**Art. 11.** The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

### **Fiscal year - General meeting**

**Art. 12.** The company's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

**Art. 13.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 14.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

**Art. 15.** The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Wednesday in May at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 17.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and four.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and five.

3) The chairman of the board of director and the first delegate of the board of director may be appointed by the general meeting following the incorporation.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) GESTADOR S.A., eleven thousand and nine hundred ninety-nine shares . . . . .	11,999 shares
2) FACETTE S.A., one share . . . . .	1 share
Total: twelve thousand shares . . . . .	12,000 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 5,500.-.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at four and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Michel de Groote, licencié en sciences économiques appliquées, born in Kamina (Congo), on the 7th June 1954, L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon.

b) Mr José Faber, licencié en sciences commerciales et financières, born in Luxembourg, on the 14th June 1934, L-8121 Bridel, 18, rue du Bois.

c) Mr Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, born in Diekirch, on the 1st June 1944, L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

d) Mr Markus Neuenschwander, avocat, born to Bienne (Suisse), on the May 18th 1939, CH-8803 Rüscliikon, Alpenstrasse.

Mr Michel de Groote, above-named, is appointed chairman of the board of directors.

3) Has been appointed auditor:

DELOITTE & TOUCHE, société anonyme, R. C. Luxembourg B 67.895, having its registered office in L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of two thousand eight.

5) The registered office is fixed in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg in the office of Maître Frank Baden, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands French states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearers and in case of divergencies between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Cois, S. Roeleveld, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, vol. 141S, fol. 14, case 10. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

F. Baden.

(078011.3/200/365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**F.E.C. S.A., FINANCIERE EUROPEENNE DE CAPITALISATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.398.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2003 à 11.00 heures*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077668.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**LB1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.607.

*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 6 novembre 2002*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Marc Collard de son poste d'administrateur avec effet au 6 novembre 2002. Quitus pour son mandat lui sera donné lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil nomme en remplacement Monsieur José Mouzon, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03249. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077672.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**PISKOL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.147.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 septembre 2003*

- La cooptation de Mademoiselle Laurence Mostade, employée privée, demeurant au 1, rue de Mercher, L-9748 Eselborn en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marc Welter, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 16 septembre 2003.

Certifié sincère et conforme

PISKOL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077705.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**ELNA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.785.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 février 2002 à 10.00 heures*

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Breuille de son poste d'administrateur avec effet au 12 avril 2001 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat. L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Patrick Dhondt au poste d'Administrateur.

2. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077678.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**DIALNA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 54.213.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 février 2002 à 11.00 heures*

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Breuille de son poste d'administrateur avec effet au 12 avril 2001 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat. L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Patrick Dhondt au poste d'Administrateur.

2. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de un an.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03216. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077682.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**NATURELLEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.507.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Signature.

(077724.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**SYSTEM TRADING S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 7.972.200,- EUR.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 79.774.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 octobre 2003 que:

- Monsieur Joseph Carolus Rietvelt, démissionne de son poste d'Administrateur A.

- Monsieur Pieter van Hasselt, domicilié au Im Hagen 4, CH-6315 Obereageri est élu au poste d'Administrateur A. Il terminera le mandat du Directeur A démissionnaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077685.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**RHÔNE UNI-EURO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 12.500,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 75.769.*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance en date du 10 novembre 2003*

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 10 novembre 2003, sur base des Actes suivants, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité les transferts suivants:

- Le transfert de 500 parts sociales de RHÔNE OFFSHORE PARTNERS L.P. à RHÔNE UNI-EURO 2, S.à r.l. suivant l'Acte n° 7480 du 4 avril 2000 fait et passé par le notaire Gérard Lecuit.

- Le transfert de 500 parts sociales de RHÔNE UNI-EURO 2, S.à r.l. à RHÔNE UNI-EURO 3, S.à r.l. suivant l'Acte n° 7481 du 4 avril 2000 fait et passé par le notaire Gérard Lecuit.

- Le transfert de 500 parts sociales de RHÔNE UNI-EURO 3, S.à r.l. à RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l. suivant l'Acte n° 84 du 27 février 2003 fait et passé par le notaire Gérard Lecuit.

- Le transfert de 500 parts sociales de RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l. à RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l. suivant l'Acte n° 98bis du 4 mars 2003 fait et passé par le notaire Gérard Lecuit.

- Le transfert de 500 parts sociales de RHÔNE UNI-EURO 5, S.à r.l. à RHÔNE UNI-EURO 6, S.à r.l. suivant l'Acte n° 106 du 6 mars 2003 fait et passé par le notaire Gérard Lecuit.

En conséquence les cinq cents parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
RHÔNE UNI-EURO 6, S.à r.l. ....	500
Total: .....	500

Luxembourg, le 10 novembre 2003.

B. Zech

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077683.3/724/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**DECOMUR S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.814.*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 20 mai 2002 à 16.30 heures*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à expiration avec la présente assemblée, celle-ci décide de renouveler le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2003, réf. LSO-AI04607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077684.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**CREDIT LYONNAIS CAPITAL S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.375.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2003 que:

- L'Assemblée renouvelle le mandat de DELOITTE ET TOUCHE S.A. en sa qualité d'auditeur externe pour une période d'un an à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée nomme Monsieur Bruno Moatti, employé privé, demeurant à Paris, membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Pierre Amat, démissionnaire.

*Pour la société*

CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2003, réf. LSO-AJ02724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077688.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**INCOTERM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 81.477.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 959 du 5 novembre 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INCOTERM HOLDING, S.à r.l.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(076929.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**INCOTERM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 81.477.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 959 du 5 novembre 2001.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INCOTERM HOLDING, S.à r.l.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(076930.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**HOBAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 48.308.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 27 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 465 du 17 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 160 du 7 avril 1995. Le capital a été converti en euros en date du 20 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 1119 du 23 juillet 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOBAG INTERNATIONAL S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(076938.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**HOBAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 48.308.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 27 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 465 du 17 novembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 160 du 7 avril 1995. Le capital a été converti en euros en date du 20 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 1119 du 23 juillet 2002.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOBAG INTERNATIONAL S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(076941.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.925.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l.

E. Mache

Gérant

(076955.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.925.

*Décision de l'associé unique*

Le 22 octobre 2003, NOVARTIS HOLDING A.G., associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1) Approbation des comptes statutaires de la société NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l. au 31 décembre 2002 faisant apparaître un profit de CHF 73.065.000,-.

2)

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Est affecté à la réserve légale un montant de. . . . .	3.653.250,- CHF
- Est reporté un montant de. . . . .	69.411.750,- CHF

3) Décharge pleine et entière aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats durant l'année 2002.

4) Décharge pleine et entière à PricewaterhouseCoopers, Commissaire aux Comptes, pour l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l.

E. Mache

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05604.- Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076945.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**PANEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 39.465.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077073.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**CARGLASS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 448.346.350,- EUR.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 16, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 24.733.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05474, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 19 novembre 2003.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES

Signature

(077452.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Irlande, Watery Lane, Swords, Co.Dublin.  
Etablissement principal: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 94.948.

Le bilan au 13 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 novembre 2003.

BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

(076962.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Irlande, Watery Lane, Swords, Co.Dublin.  
Etablissement principal: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 94.948.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 novembre 2003.

BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

(076960.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 23.367.675,- EUR.**

Siège social: Irlande, Watery Lane, Swords, Co.Dublin.  
Etablissement principal: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 94.948.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de la résolution écrite de BRISTOL MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A., associé unique de la Société prise le 4 septembre 2003 que:

1) Après avoir revu les comptes annuels, le rapport de gérance ainsi que le rapport d'audit, les comptes annuels de la société pour la période se terminant au 13 novembre 2002 ainsi qu'au 31 décembre 2002 sont approuvés.

2) La perte qui s'élève à EUR 7.000,- pour l'année se terminant au 13 novembre 2002 est reportée.

La perte qui s'élève à EUR 7.000,- pour l'année se terminant au 31 décembre 2002 est reportée.

3) Décharge est accordée aux Membres du Conseil de Gérance et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat pour les années se terminant au 13 novembre 2002 ainsi qu'au 31 décembre 2002.

4) Elire et/ou confirmer l'élection en tant que Gérants A de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels de l'année 2003:

- Monsieur Harrison M Bains Jr., né le 8 juillet 1943 à Pasadena en Californie, résidant au 345 Park Avenue NY-10154 New-York Etats-Unis.

- Monsieur Christian Cuisine, né le 12 janvier 1950 à Paris en France, résidant au 3, rue Joseph Monier, F-92506 Rueil-Malmaison France.

- Monsieur John A. Lawrence, né le 23 mars 1963 à Gustine en Californie, résidant à 8 Watery Lane Swords Dublin 2 Irlande.

Elire et/ou confirmer l'élection en tant que Gérants B de la société pour la période se terminant par l'approbation des comptes annuels de l'année 2003:

- Monsieur Robert-Jan Schol, né le 1<sup>er</sup> août 1959 à Delft en Hollande, résidant au 31A, rue du Golf, L-1638 Luxembourg.

- Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam en Hollande, résidant au 30, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen en Hollande, résidant au 13, rue Rudy Herber, L-1749 Howald Luxembourg.

5) L'élection de:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société soumise aux lois luxembourgeoises ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477,

et

- PricewaterhouseCoopers, une société soumise aux lois irlandaises ayant son siège social au George's Quay, Dublin 2, Irlande, en tant qu'auditeurs indépendants jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle 2004 est confirmée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISTOL-MYERS INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED

P. van Denzen

Gérant B

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05605. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076950.3/683/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R. C. Luxembourg B 81.119.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 3 juin 2003*

*Première résolution*

Après avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

*Deuxième résolution*

Après avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des voix les comptes annuels au 31 décembre 2002 et décide de reporter le résultat à nouveau.

*Troisième résolution*

Appelée à se prononcer conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, sur la dissolution éventuelle de la société, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

*Quatrième résolution*

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de Monsieur Bernard Lozé, M<sup>e</sup> Pierre De-landmeter, Monsieur Jean-Marie Fourquin en leur qualité d'Administrateurs pour l'exercice 2003 et la reconduction du mandat de la FIDUCIAIRE VINCENT LA MENDOLA en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour ALTERNATIVE LEADERS PARTICIPATIONS S.A.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076992.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

---

**DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 81.761.

—  
Il est porté à la connaissance de tiers que:

- le domicile de DEL MONTE FINANCE LUXEMBOURG S.A.

avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 81.761

est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

FIDUPAR

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2003, réf. LSO-AK06143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077909.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

---

**YXSIS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 69.675.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 537 du 14 juillet 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 692 du 29 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 novembre 2003.

YXSIS HOLDING, Société Anonyme

Signature

(077035.3/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**YXSIS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 69.675.

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2003 a reconduit pour un terme d'un an le mandat d'Administrateur du Marquis Gianluca Spinola et de Messieurs Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme d'une année, le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Guy Schosseler, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2004.

Pour extrait conforme

YXSIS HOLDING, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077030.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

**GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 51.577.

L'an deux mille trois, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51.577, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 476 du 22 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés:

suitant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 20 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 516 du 9 octobre 1995;

suitant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 569 du 24 mai 2003,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 7 novembre 2003; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Qu'en application des articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, la société anonyme GENERAL FOREST INTERNATIONAL S.A., prédésignée, a fusionné avec la société anonyme FOREST PAPETERIES S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.284, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 694 du 28 septembre 1998, par absorption de cette dernière conformément au projet de fusion passé par acte du notaire instrumentant en date du 16 septembre 2003 et publié au Mémorial C numéro 1030 du 6 octobre 2003.

II.- Que cette fusion a été réalisée suivant les prescriptions de l'article 279 de la loi susvotée et qu'aucune assemblée générale d'approbation n'est nécessaire, aucun actionnaire des sociétés concernées n'ayant requis de convocation d'as-

semblée et la fusion s'opérant de plein droit par l'écoulement du délai d'un mois à dater de la publication au Mémorial du projet de fusion.

III.- Que par conséquent, la fusion de trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante et la dissolution de la société absorbée FOREST PAPETERIES S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2003, vol. 525, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2003.

J. Seckler.

(077407.3/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**IM-MOBILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 77.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04929, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour IM-MOBILE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(077327.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**BRANDBREW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 75.696.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 19 novembre 2003.

Signatures.

(077427.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**BRANDBREW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 75.696.

*Conseil d'Administration*

- Monsieur Jean-Louis Van de Perre
- Monsieur Georges Soenen
- Monsieur Luc Missorten
- Monsieur Marc Gallet
- Monsieur Benoît Loore
- Monsieur Eddy Wauters

*Commissaire aux comptes*

- KPMG AUDIT

*Affectation des résultats*

L'assemblée a décidé de reporter la perte au 31 décembre 2002 s'élevant à EUR 190.040.129.

Cette décision est conforme à la proposition faite par le Conseil d'Administration.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077423.3/556/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

---

**EMCI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.  
R. C. Luxembourg B 91.823.

L'an deux mille trois, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMCI LUX S.A. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-9125 Schieren, 86A, route de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 91.823, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 281 du 15 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange/Bous.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société de L-9125 Schieren, 86A, route de Luxembourg, à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

2. Modification subséquente de l'article 2.1. des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-9125 Schieren, 86A, route de Luxembourg, à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck I.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 2.1. des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Siège social.** 2.1. Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

*Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de cinq cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Steffen, A. Thill, M. Thorn, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2003, vol. 525, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2003.

J. Seckler.

(077448.3/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**PROFIBEL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 18.352.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(077479.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**IDLink EUROPE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 68.734.

L'an deux mille trois, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IDLink EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.734, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 23 février 1999, publié au Mémorial C numéro 369 du 22 mai 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Gabriele, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentatives du capital Social.
2. Conversion en euro de la devise d'expression du capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois au cours fixe de 1,00 EUR pour 40,3399 LUF, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.
3. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 13,31 (treize euros et trente et un cents) en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 31.000,00 (trente et un mille euros), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions existantes, pour le porter de son montant actuel de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) à EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingts cents), à libérer par un versement en espèce.
4. Souscription par chacun des anciens actionnaires à l'augmentation de capital mentionné au point 3 de l'ordre du jour.
5. Réintroduction de la valeur nominale des actions pour une valeur de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) par action.
6. Modification subséquente et adéquate des statuts.
7. Transfert de l'adresse du siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
8. Remplacement du Commissaire aux Comptes.
9. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions représentatives du capital social.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir en euro la devise d'expression du capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois au cours fixe de 1,00 EUR pour 40,3399 LUF, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, faisant pour le capital social un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de treize euros et trente et un cents (13,31.- EUR), en vue de le porter de son montant actuel converti de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes, pour le porter de son montant

actuel de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (24,79.- EUR) à vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR).

*Quatrième résolution*

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme ID LINK EUROPE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société à vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (24,80.- EUR) chacune.

*Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>).**

Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (24,80 EUR) chacune.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Luc Faj comme commissaire aux comptes de la société.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes révoqué:

La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.905.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Gehlen, C. Gabriele, J. Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2003, vol. 525, fol. 16, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 novembre 2003.

J. Seckler.

(077450.3/231/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

**CHAMP VERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 76.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK03846, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

*Pour CHAMP VERT, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(077335.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.